EDK | CDIP | CDPE | CDEP |
Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza delle direttrici e dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza da las directuras e dals directurs chantunals da l'educaziun publica

Aux
destinataires
de la procédure d'audition
selon la liste de distribution
(par courriel)

12 septembre 2023
253.1-1.9 joma

Procédure d'audition sur l'actualisation du Plan d'études cadre des écoles de maturité

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous inviter à participer à la procédure d'audition sur l'actualisation du Plan d'études cadre (PEC) du 9 juin 1994, qui a été ouverte par décision du Comité de la CDIP le 7 septembre 2023.

Cette mise à jour du plan d'études cadre de 1994 est menée dans le cadre du projet *Évolution de la maturité gymnasiale* (EVMG), porté conjointement par la Confédération et les cantons. Le PEC a été révisé sur la base du mandat relatif au projet EVMG approuvé par le Comité de la CDIP et le DEFR les 30 et 31 janvier 2020. Le plan d'études cadre relève de la seule compétence des cantons.

Ont contribué à ces travaux de révision plus d'une centaine d'expertes et experts issus des écoles de maturité ainsi que des universités et des hautes écoles pédagogiques, et les travaux ont fait l'objet d'un accompagnement scientifique. En 2021, une consultation interne a été menée sur les parties 2 et 3 du PEC, et plus de 1800 prises de position ont été déposées dans ce cadre. Les retours ont été examinés par les expertes et experts, et les textes remaniés sur cette base.

La procédure de consultation est réalisée par l'Office cantonal zurichois de la statistique, sur mandat de la CDIP, au moyen d'un questionnaire en ligne. Vous pouvez prendre position sur le plan d'études cadre dans son intégralité de même que sur les différentes parties. Les blocs de questions sont structurés de la manière suivante: 1. une question à une seule réponse possible: «Êtes-vous d'accord avec la nouvelle disposition?» (réponse à sélectionner entre «entièrement d'accord», «assez d'accord», «pas vraiment d'accord», «pas du tout d'accord», «pas de réponse / je ne sais pas»). 2. deux champs de texte libre: a) explications en cas de désaccord; b) propositions d'amélioration.

La décision du Comité de même que les documents de la procédure d'audition sont disponibles sur le site web de la CDIP, à l'adresse https://www.edk.ch/fr/documentation/consultations. Nous vous prions de nous faire parvenir votre prise de position d'ici au 15 décembre 2023. Matthias Jordi (jordi@edk.ch) se tient à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

Generalsekretariat | Secrétariat général
Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern
+41 31 309 51 11, edk@edk.ch, edk.ch

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.
Conférence des directrices et directeurs
cantonaux de l'instruction publique

Susanne Hardmeier | Secrétaire générale

Destinataires:
- Départements cantonaux de l'instruction publique (via leurs secrétariats généraux)
- Commission suisse de maturité (CSM)
- swissuniversities
- Académies suisses des sciences
- Conférence des directrices et directeurs de gymnases suisses (CDGS)
- Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES)
- Association faîtière des enseignantes et enseignants suisses (LCH)
- Syndicats des enseignantes et des enseignants de Suisse romande (SER)
- Fédération suisse des écoles privées (FSEP)